



24e stage avec la Musique Militaire Grand-Ducale

du 20 au 22 février 2023

Organisé par l'ASBL « Frënn vun der Militärmusek »



Le stage a pour but de donner la possibilité aux jeunes musiciens talentueux des trois conservatoires du Grand-Duché de Luxembourg de voir derrière les coulisses du travail d'un orchestre professionnel et de leur permettre de partager les pupitres avec les musiciens de la Musique Militaire Grand-Ducale.

Sur proposition des directeurs et directeurs-adjoints, ainsi que des professeurs et chargés de cours des trois conservatoires, tous les élèves admis en **division moyenne spécialisée** et considérés d'un niveau suffisant pourront participer au stage. Néanmoins, le chef de musique se réserve le droit de reporter une demande le cas échéant.

Les répétitions auront lieu :

Vendredi 10 février 2023 de 08.30-11.30 (Locaux Musique Militaire)
Lundi 20 février 2023 de 08.30-11.30 et 19.00-22.00 (Locaux Musique Militaire)
Mardi 21 février 2023 de 08.30-11.30 (Grand Auditorium du CVL)
Mercredi 22 février 2023 de 09.00-11.00 répétition générale (Grand Auditorium du CVL)
20.00 Concert au Grand Auditorium du Conservatoire de la Ville de Luxembourg

Le mardi, 20.02.22, une visite du Centre Militaire à Diekirch sera organisée. Des excuses aux cours scolaires seront établies par l'organisateur. Un diplôme de participation sera remis aux candidats après le concert.

L'inscription au stage est gratuite. Le formulaire est à déposer ou à envoyer à l'adresse suivante:

Musique militaire Grand-ducale 33, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg ou par courriel sur kris.giordano@armee.etat.lu pour le 13 janvier au plus tard. En cas de questions: +352 247 579-54

Nom et prénoms: _____

Rue et numéro: _____

CP: _____ Localité: _____

GSM : _____ Adresse e-mail: _____

Instrument: _____

Professeur en charge: _____

Inscrit au - Conservatoire d'Esch-sur-Alzette

- Conservatoire de la Ville de Luxembourg

- Conservatoire du Nord

- Université: _____

Dernier diplôme obtenu et niveau actuel: _____

Signatures:

Le directeur du conservatoire

L'enseignant en charge

L'élève ou son représentant légal